

qui fut aussi des Bailleux.	2.000
Plus deux autres maisons joignant la susdite du côté de vent, acquise de la veuve Durand et Bargensis.	1.500
Trois autres maisons sises en la place de l'Herberie, de l'ancien patrimoine.	20.000
Une maison, grange et domaine située à Saint-Genis-Laval.	10.000
Une maison et grange situées à Millery	6.000
Une grange appelée la Restre, en Dombes, proche Trévoux.	4.500
Deux obligations dues par feu Daniel Seguin, Mobilier.	10.111
Deniers comptants.	1.500
	600
La valeur de ces biens s'élevant pour le tout à	<hr/> 70.211
Ils sont en outre chargés de diverses pensions :	
Aux prébendiers de Saint-Nizier.	32
A la chapelle des Villars dans ladite église.	36 1. 10 s.
A la chapelle des Bailleux, à Sainte-Croix.	11
Aux Custodes de Sainte-Croix.	...
Aux prébendiers de la chapelle Bargensis.	15
A l'hôpital du Pont-du-Rhône.	20
Au monastère royal de Saint-Pierre pour la pension de dame Claudine de Villars.	30
Au <i>tire-corde</i> de Saint-Jean, pour le soin de l' <i>Ave Maria</i> .	2 1. 5 s.
Pour le sol principal d'une pension due à Martial de Bonzon.	1.500
Pour le sol principal d'une pension due à la dame Anthoine.	5.000
Pour le sol principal d'une pension due aux sieurs de l'église de Lyon.	240
Ces trois pensions rachetées par B. de Villars et sa femme.	
Il faut encore déduire les sommes suivantes dues :	
A demoiselle Claudine de Villars,	1.000